PARTAGEONS LES VALEURS DE NOTRE TERRITOIRE

Définition du Mécénat

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».
(Loi n° 2003-709 du 1er août relative au mécénat).

Votre mécénat peut s'illustrer de différentes manières

- le soutien à un événement
- le soutien à un projet
- le soutien à une acquisition d'œuvre
- le soutien à une restauration
- etc.

Pourquoi Clairmarais fait appel au mécénat ?

Les collectivités territoriales se lancent tardivement dans le mécénat comme alternative à la baisse des dotations ou à la hausse de la fiscalité.

Les objectifs de la Ville de Clairmarais sont :

- Augmenter la participation des acteurs privés à la vie de la cité.
- Favoriser l'extension d'une culture du mécénat sur le territoire.
- Assurer la cohérence, la transparence et la visibilité des partenariats des entreprises avec la collectivité.
- Fédérer les mécènes autour des projets d'intérêt général.
- Etc.

Nous comptons sur vous

Devenir mécène

- Je suis un particulier :

Par courrier, je participe en revoyant le coupon joint et mon chèque à l'ordre du Trésor Public à la mairie de Clairmarais, 2 route d'Arques 62500 CLAIRMARAIS.
Pour les particuliers mécènes, 66% à 75% de votre don vous est reversé sous forme de crédit d'impôts.

- Je suis une entreprise :

Pour les entreprises souhaitant contribuer aux différents projets, merci de bien vouloir contacter la mairie de Clairmarais par courriel sur mairie.clairmarais@free.fr ou téléphone au 03.21.38.08.61.
Pour les entreprises mécènes, 60% de votre don vous est reversé sous forme de crédit d'impôts.

Plus d'information sur www.clairmarais.net, page "Mécénat"

JE SUIS UNE ENTREPRISE *

je souhaite devenir mécène pour le(s) projet(s) ci-après, je contacte :
Mission mécénat de la ville de CLAIRMARAIS - 2, route d'Arques 62500 CLAIRMARAIS - **03 2**1 38 08 61-
mairie.clairmarais@free.fr

***60%** du montant de votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5% de votre chiffres d'affaires, sur 5 exercices fiscaux.

JE SUIS UN PARTICULIER **

Donnez par chèque accompagné du bon de souscription en l'envoyant à :
Mairie de Clairmarais, 2 routes d'Arques 62500 CLAIRMARAIS

Je fais un don de .....euros par chèque **à l'ordre du** Trésor Public.

Au titre de
❏ l'impôt sur le revenu ❏ l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

****66%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

****75%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt de solidarité sur la fortune, dans la limite annuelle de 50 000 euros.

COUPON-RÉPONSE

Je soutiens:

☐ Le festival Romel'Art en Scène
☐ L'aménagement de l'Espace Associatif et Culturel
☐ Les actions du Centre Communal d'Action Sociale

Nom : .....Prénom : .....
Adresse :.....
.....
Code Postal : ..... Ville :.....
Courriel : .....Tél : .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Seul le maître d'ouvrage du projet que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que vos vos coordonnées et le montant de votre don soient diffusés, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Clairmarais. La commune s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de ce programme, pour le cas où le projet retenu n'aboutirait pas.